

Territoires/GER/
Aménagement urbanisme
Réf : ASI/PAL/2024

Vice-Président en charge de
l'aménagement du territoire
Communauté de Communes
Val de Gâtine
Place porte Saint Antoine
79220 CHAMPDENIERS

Vouillé, le 30 janvier 2025

**Objet : Révision allégée n°7 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
SUD GATINE de la Communauté de Communes Val de Gâtine**

Charente-Maritime
Site principal - Siège Social
2 avenue de Fétilly
CS 85074
17074 LA ROCHELLE cedex 9
Tél. : 05 46 50 45 00
accueil@cmds.chambagri.fr

Deux-Sèvres
Site principal
Maison de l'Agriculture
CS 80004
79231 PRAHECQ cedex
Tél. : 05 49 77 15 15
accueil@cmds.chambagri.fr

Antennes
Bressuire (79)
Ferrières (17)
Jonzac (17)
Melle (79)
Parthenay (79)
Saintes (17)
Saint-Jean d'Angély (17)
Thouars (79)

Monsieur le Vice-Président,

Dans le cadre de la révision allégée 7 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal SUD GATINE, vous nous avez transmis le dossier de projet, conformément aux articles L 132-7 et L153-34 du code de l'Urbanisme prévoyant un examen conjoint des services et personnes publiques associées.

Cette révision allégée porte sur une modification de zonage (agrandissement de la zone A via la réduction de la zone Ap) pour répondre aux besoins spécifiques d'une exploitation agricole localisée au sein d'un périmètre de protection de captage. L'évolution se situe sur la commune de Clavé.

Après analyse du dossier, la **Chambre d'agriculture émet un avis favorable** au titre de l'article L112-3 du code rural et de la pêche maritime relatif à la réduction des espaces agricoles, et L132-7 du code de l'urbanisme.

Mes services restent à votre disposition,

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Président, mes salutations distinguées.

Le Président
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres



Jean-Marc RENAUDEAU